



QUE COMPOSTER ?

le mémo-compostage

Les déchets

À VOLONTÉ

Les déchets de cuisine :

- > épluchures, marcs de café, filtres en papier, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés, coquilles d'œufs, reste de repas etc.

Les déchets de jardin :

- > tontes de gazon, feuilles, tailles de haies, fleurs fanées etc

Certains déchets de maison :

- > mouchoirs en papier, essuie-tout, sciures, copeaux, papier journal, plantes d'intérieur, petits cartons bruns (ex : rouleau de papier absorbant)



30% de notre poubelle est compostable

Avec

MODÉRATION

- > déchets très ligneux ou durs (os, noyaux, trognons de chou...), agrumes, pains, végétaux malades

Les éléments

INTERDITS

Les déchets alimentaires :

- > laitages, croûtes de fromages, viandes, poissons, coquillages

Les déchets non alimentaires :

- > les produits synthétiques non biodégradables (verre, métaux, plastiques, tissus synthétiques, contenu des sacs d'aspirateur...), les couches-culottes, mégots etc

Déchets toxiques :

- > les bois vernis ou peints, les produits chimiques (huile de vidange...) de façon générale.

© Réalisation service Communication, Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse



LE TRI DES BIODÉCHETS

Une obligation en France dès janvier 2024

Au 1^{er} janvier 2024, tous les biodéchets devront être triés à la source, dans le but d'être valorisés, et ce, quels que soient le volume des déchets produits et le type de producteur de déchets (collectivité, administration, ménage, professionnel...).

Ainsi, vos biodéchets ne seront plus acceptés dans vos sacs ou conteneurs présentés à la collecte des ordures ménagères. Il vous appartient donc dès à présent, de recycler vos déchets de cuisine, de jardin, selon vos possibilités.

LES BIODÉCHETS

Presque 1/3 des déchets de notre sac noir sont compostables (épluchures, restes de repas, journaux, végétaux...). Cela représente plus de 80 kg/hab./an*. Ces déchets, sont composés à 80% d'eau et peuvent être évités en les compostant à la maison.

Les biodéchets sont ainsi des déchets organiques composés de :

- **déchets de cuisine** : restes de repas, restes de pain, sachets de thé, marcs de café mouchoirs en papier, papiers journaux
- **déchets verts du jardin** : fleurs fanées, feuilles mortes, mauvaises herbes, paille, tailles de haies, sciures de bois non traités...

*Source : Caractérisations OMr VALODEA données 2021



LES BIODÉCHETS CONSTITUENT UN LEVIER MAJEUR POUR RÉDUIRE NOS DÉCHETS ET LE GASPILLAGE DE RESSOURCES.

3 RÈGLES D'OR POUR UN BON COMPOST

Équilibrer les apports

en alternant les catégories de déchets humides et secs en couches successives

Fragmenter et mélanger

les matières pour aérer le compost en le retournant régulièrement

Surveiller l'humidité

Ni trop sec ni trop humide, la matière doit coller à la main sans couler

On obtient un compost mûr en 9 à 12 mois

À QUEL MOMENT L'UTILISER ?

Le compost doit être utilisé à maturité. On reconnaît cet état lorsque les déchets sont transformés en une **terre sombre, granuleuse et friable**. Aucun déchet n'est identifiable et la matière doit avoir un **aspect homogène** (sauf éventuels morceaux de bois).



COMMENT COMPOSTER CHEZ SOI ?

Dans la nature, tous les êtres vivants végétaux et animaux se décomposent une fois morts et se transforment plus ou moins vite et plus ou moins facilement. Pour faciliter le processus de dégradation des déchets, il est recommandé de respecter les règles selon le mode de compostage pratiqué :

Dans mon jardin :

- **J'installe et je démarre mon composteur :** selon la place disponible, le compostage est à la portée de tous ! Tout dépend du nombre de personnes qui composent votre foyer, de vos habitudes alimentaires et de la taille de votre jardin.
- Le compostage n'est pas seulement destiné aux personnes qui ont un jardin. **Si vous n'avez pas de jardin**, vous pouvez également faire du compost grâce au lombricompostage ou au compostage partagé.



FUNCTIONNEMENT DU LOMBRICOMPOSTAGE

BIODÉCHETS FRAIS

Les déchets de cuisine sont déposés dans ce premier plateau.

LES DÉCHETS SE TRANSFORMENT PARTIELLEMENT

Les vers attirés par les déchets frais se développent, remontent d'un plateau à un autre, se nourrissent des déchets de cuisine mais également de papiers et cartons (riche en carbone)

FABRICATION DU LOMBRICOMPOSTAGE

Le fruit de leur digestion est le lombricompost, un précieux fertilisant

BAC RÉCUPÉRATEUR DE LOMBRITHÉ

Récupéré via le robinet, le jus du compost est appelé lombrithé

LOMBRITHÉ

C'est un engrais naturel liquide puissant, à diluer d'au moins 1 volume de thé pour 9 volumes d'eau

© Illustration VALODEA



Dans mon quartier ou au sein de mon établissement :

Le compostage **partagé** (quartier, habitat collectif, pied d'immeuble, copropriété...) et le compostage **autonome en établissement** (école, lycée, établissement de santé, professionnels...) suivent les mêmes règles de base que le compostage individuel.

La **difficulté** mais aussi la **richesse** du compostage collectif est de **réussir à plusieurs**.

Pour vaincre cette difficulté, le groupe d'utilisateurs qui se lance dans le compostage dit « collectif » va devoir mettre en place **les conditions d'un apprentissage collectif** :

- **choix d'un mode de décision et de communication**
- **choix de référents de site**
- **répartition des rôles**
- **planning des tâches à réaliser en interne** (dans le cas d'un établissement) ou en s'associant à un groupe d'habitants (dans le cas d'un site partagé)

Sa mise en œuvre **nécessite une bonne organisation**.



Plus d'informations sur comment composter chez soi en scannant ce QR Code.

Prochainement, VALODÉA analysera les besoins en compostage collectif sur notre territoire pour procéder à la mise en place de sites de compostage partagés et autonomes en établissements.



ACQUÉRIR UN COMPOSTEUR

La Communauté de Communes propose à la vente, des composteurs, lombricomposteurs et bio-seaux, en bois ou en plastique, de plusieurs contenances. Vous pouvez retrouver le bon de commande :

- à l'accueil de la Communauté au 29 rue Méhul à GIVET
- ou sur notre site internet www.ccar.m.fr, rubrique environnement.

Plus de renseignements en contactant le service environnement au 03.24.41.50.90.



Communauté de Communes
ARDENNE rives de Meuse